

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn*

Cette chronique présente des résultats nouveaux issus d'enquêtes récentes et approfondit certaines tendances de la société française déjà évoquées dans des articles précédents.

- *En deux générations, les déterminants du choix du conjoint se sont modifiés. Les anciennes générations se mariaient préférentiellement en fonction des positions sociales de leurs parents ; les nouvelles privilégient le diplôme du conjoint. Il devrait en résulter un assouplissement de l'hérédité sociale.*

- *En cinquante ans, le logement des Français a connu une série de transformations : urbanisation et rurbanisation, modernisation du parc immobilier et de l'habitation, croissance de la surface habitée, généralisation et banalisation des équipements ménagers, du confort et de l'hygiène. Selon ces indicateurs, l'homogénéité des façons de vivre des Français paraîtrait en progression.*

- *Le nombre de créations d'associations en France continue d'augmenter à un rythme soutenu (+ 20 % entre 1987 et 1992). Cet accroissement est pourtant en recul par rapport à la période 1982 et 1987 (+ 30 %) : est-ce un début de saturation, ou bien un désengagement de la participation sociale des Français ? Il faut cependant noter que les associations créées pour défendre l'environnement ont augmenté de 115 %.*

- *Le lien entre sentiment d'insécurité et nombre d'agressions est faible : ceux qui redoutent le plus d'être agressés sont aussi ceux qui sont le moins menacés de l'être. Il faut donc rechercher des origines plus diffuses à ce sentiment : le réseau de sociabilité et la consommation télévisuelle, par exemple.*

- *La négociation collective dans l'entreprise continue de s'essouffler, ce qui s'explique notamment par le désengagement des militants, l'érosion du pouvoir syndical, le développement de micro-conflits sur la base d'enjeux locaux, et le développement d'une négociation individuelle des salariés.*

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE. Ont collaboré à cette chronique : Philippe Bonnin, Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin. Laurence Duboys Fresney a assuré la coordination de l'ensemble.

Forces comparées des statuts sociaux hérités et acquis

Les études de la mobilité sociale ont montré que les stratifications des sociétés industrielles se caractérisent par une certaine rigidité : entre deux générations, la mobilité est faible et elle n'a que peu augmenté dans le temps. Une autre façon de juger de cette rigidité et de son évolution consiste à se demander dans quelle mesure des individus de statuts sociaux différents ont tendance à engager des relations durables. De ce point de vue, le mariage est un indicateur précieux : le choix du conjoint engage une relation qui a des conséquences non seulement pour le couple, mais aussi pour la génération suivante. Les mariages entre individus de même statut (homogamie) favorisent la reproduction sociale, alors que des mariages entre individus de statuts différents (hétérogamie) peuvent entraîner à plus de mobilité et donc à moins de rigidité.

En France, depuis l'étude pionnière d'Alain Girard (1964), on sait que les mariages sont majoritairement homogames selon plusieurs critères, le principal étant la profession. Ces critères renvoient à différentes dimensions du statut social (position occupée par un individu dans la hiérarchie sociale), lequel dépend de l'origine sociale, mais aussi du parcours individuel d'acquisition de capitaux sociaux, culturels ou économiques. L'homogamie a donc, comme le statut social, un caractère multidimensionnel que nous réduisons ici à deux composantes principales : l'hérité (*ascribed status*) et l'acquis (*achieved status*). Dans la mesure où les individus appartiennent à différents groupes qui ne sont pas nécessairement congruents selon ces deux dimensions, l'étude des mariages peut permettre de savoir à laquelle ils accordent, à un instant donné, le plus d'importance.

Certains auteurs, en particulier Blau et Duncan (1967), ont émis l'hypothèse que dans nos sociétés industrielles, les statuts hérités, tels que l'appartenance ethnique ou la classe sociale d'origine, devenaient moins décisifs pour expliquer les positions socio-économiques, alors qu'en revanche, les statuts acquis, notamment le niveau d'éducation, devenaient beaucoup plus déterminants. Plusieurs évolutions macrosociales qui se sont produites depuis le début des années soixante corroborent cette théorie. L'augmentation du niveau scolaire, le retard de l'âge au mariage, la généralisation de l'emploi féminin et le rattrapage (voire le dépassement) par les femmes du niveau d'éducation des hommes, permettent de penser que l'homogamie est à présent davantage liée aux statuts acquis qu'aux statuts hérités. Cette hypothèse a été vérifiée récemment aux Etats-Unis (Kalmijn, 1991). Qu'en est-il de la France ?

Pour le savoir, nous utiliserons l'enquête Emploi de l'INSEE effectuée en 1989⁽¹⁾. N'ayant pu disposer d'une enquête des années cinquante pour effectuer la comparaison dans le temps, nous mesurerons l'évolution de l'homogamie en découpant deux générations dans l'enquête de 1989 : les jeunes couples (où l'épouse a moins de 36 ans) et les couples âgés (où l'épouse a plus de 58 ans). Ces âges correspondent à peu près au premier et au troisième quartile de la distribution des âges. Nous conservons donc environ la

(1) Nous remercions Irène Fournier (LASMAS-IRESCO) de son aide pour l'opération informatique toujours délicate d'extraction de fichiers.

moitié de l'échantillon des couples mariés, soit 17 129 (nombre suffisant pour effectuer des tris significatifs).

En comparant l'homogamie suivant le diplôme et l'origine sociale d'individus mariés récemment avec celle d'individus mariés depuis beaucoup plus longtemps, nous pourrions interpréter les résultats comme le fruit d'une évolution temporelle. Quelques réserves méthodologiques peuvent être formulées à l'encontre de cette extrapolation, mais elles ne sont en rien rédhibitoires. Les trois questions auxquelles cette comparaison permettra de répondre sont les suivantes :

- Quelle est la force relative de chacun des types d'homogamie ?
- Comment le rapport entre l'homogamie selon la position héritée et celle selon la position acquise a-t-il évolué lorsque l'on compare les deux générations ?
- Dans quelle mesure cette évolution est-elle imputable aux évolutions de structure, notamment en ce qui concerne la mobilité sociale et la transformation des niveaux d'éducation ?

L'homogamie globale

Les niveaux d'homogamie sont dépendants du nombre de catégories que l'on distingue pour une variable donnée : plus il existe de catégories, moins grandes sont les chances qu'un mariage soit considéré comme parfaitement homogame ; se fonder sur un découpage très fin des professions des parents des époux peut conduire par exemple à classer dans des groupes différents un fils de haut-fonctionnaire et une fille de médecin et donc à juger que leur mariage est hétérogame. A l'inverse, un découpage plus large conduit à considérer comme homogames des époux dont les origines ne sont pas vraiment semblables ; pour garder le même exemple, enfants de haut-fonctionnaires et de médecins, une fois classés dans la même catégorie, formeront des couples homogames. Il n'y a guère de solution satisfaisante à ce problème puisque de toute manière, il faut bien se fixer une catégorisation *a priori*. Pour une comparaison entre générations, le problème n'est d'ailleurs pas fondamental, dès lors que l'on conserve les mêmes découpages. Nous avons choisi ici, tant en ce qui concerne le diplôme que l'origine sociale, de ne distinguer que quatre classes ⁽²⁾.

Nous pouvons dès lors construire quatre tableaux croisant d'une part l'origine sociale des époux, d'autre part leur diplôme pour chacune des deux générations retenues. Sur ces tables, on constate que les effectifs observés sur la diagonale (homogamie stricte qui qualifie les mariages ayant lieu dans une même strate) sont toujours supérieurs aux effectifs qu'il faudrait s'attendre à trouver s'il y avait indépendance entre strate de l'homme et de la femme, autrement dit, si les mariages s'effectuaient de façon aléatoire. Cela signifie

(2) Pour le diplôme : 1. sans-diplômes, 2. certificat d'études primaires, 3. études secondaires, 4. études supérieures ; pour l'origine sociale : 1. agriculteurs chefs d'exploitation 2. catégories supérieures (professions libérales, chefs d'entreprise, cadres supérieurs) 3. catégories intermédiaires (professions intermédiaires, employés, commerçants, artisans) 4. catégories modestes (ouvriers, salariés agricoles, personnels de service).

1. Croisement des diplômes des époux de la génération âgée

		femme				total
		sans diplôme	CEP	études secondaires	études supérieures	
h o m m e	sans diplôme	1693	973	192	13	2871
	CEP	996	1833	471	42	3342
	études secondaires	320	692	744	78	1834
	études supérieures	52	89	280	174	595
	total	3061	3587	1687	307	8642

Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

Note: Les grisés signalent les écarts positifs par rapport aux effectifs qu'il faudrait s'attendre à trouver s'il y avait indépendance entre strates de l'époux et de l'épouse.

2. Croisement des diplômes des époux de la génération jeune

		femme				total
		sans diplôme	CEP	études secondaires	études supérieures	
h o m m e	sans diplôme	749	188	631	47	1615
	CEP	209	218	358	23	808
	études secondaires	792	421	3165	500	4878
	études supérieures	40	20	440	686	1186
	total	1790	847	4594	1256	8487

Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

Note: Les grisés signalent les écarts positifs par rapport aux effectifs qu'il faudrait s'attendre à trouver s'il y avait indépendance entre strates de l'époux et de l'épouse.

3. Croisement des origines sociales des époux de la génération âgée

		femme				total
		agriculteurs	catégories supérieures	catégories intermédiaires	catégories modestes	
h o m m e	agriculteurs	1514	33	362	478	2387
	catégories supérieures	38	161	224	69	492
	catégories intermédiaires	427	190	1068	899	2584
	catégories modestes	525	74	817	1763	3179
	total	2504	458	2471	3209	8642

Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

Note: Les grisés signalent les écarts positifs par rapport aux effectifs qu'il faudrait s'attendre à trouver s'il y avait indépendance entre strates de l'époux et de l'épouse.

4. Croisement des origines sociales des époux de la génération jeune

		femme				total
		agriculteurs	catégories supérieures	catégories intermédiaires	catégories modestes	
h o m m e	agriculteurs	455	41	253	415	1164
	catégories supérieures	38	212	280	146	676
	catégories intermédiaires	222	251	1164	1096	2733
	catégories modestes	339	135	1062	2378	3914
	total	1054	639	2759	4035	8487

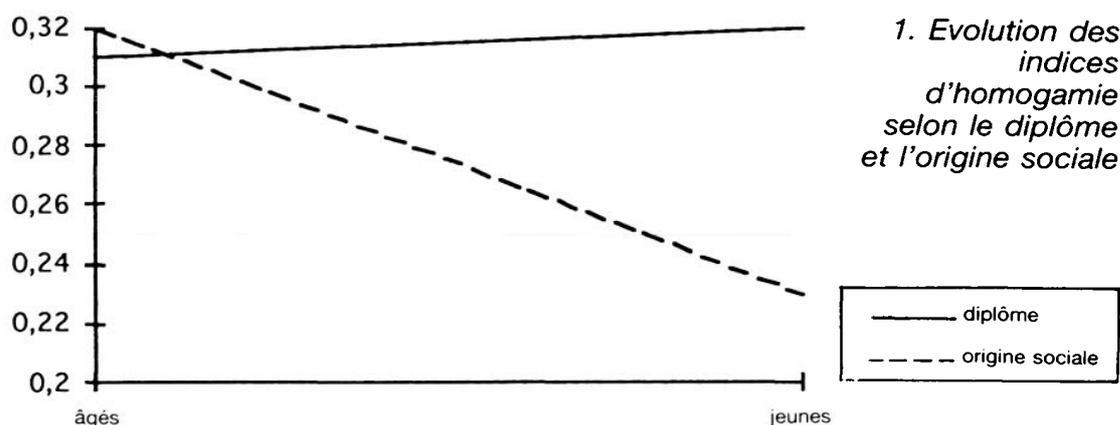
Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

Note: Les grisés signalent les écarts positifs par rapport aux effectifs qu'il faudrait s'attendre à trouver s'il y avait indépendance entre strates de l'époux et de l'épouse.

que les mariages se font préférentiellement entre individus appartenant aux mêmes catégories. Dans les rares cas où l'on rencontre, en dehors de la diagonale (hétérogamie), des écarts positifs par rapport à l'hypothèse d'indépendance, il s'agit toujours de mariages entre strates voisines (catégories supérieures et moyennes pour l'origine, diplôme moyen ou supérieur pour la génération des plus âgés, sans-diplômes et CEP pour celle des jeunes).

Pour mesurer globalement l'homogamie, nous proposons d'utiliser un indice dérivé de celui de Yasuda (voir encadré) construit en référence à l'indépendance des deux variables croisées dans un tableau.

Appliqué aux quatre tables obtenues d'après l'enquête Emploi de 1989, il donne les résultats présentés sur le graphique 1.



Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

Dans l'ancienne génération, diplôme et origine sociale contribuaient avec une force comparable à l'homogamie, avec une légère prééminence pour l'origine; dans la nouvelle génération, en revanche, l'origine a perdu beaucoup de sa force explicative, et le rôle du diplôme se serait légèrement renforcé. Il en résulte que, globalement, l'homogamie due au diplôme devance largement celle imputable à l'origine sociale.

Un indice d'homogamie

L'indice de Yasuda (1964) fut conçu, originellement, pour mesurer la mobilité sociale (le devenir des fils en fonction de la position passée des pères). Les tables dont nous traitons étant formellement identiques, son application au cas présent en fait une mesure de l'hétérogamie. Par différence à 1 on obtient une mesure de l'homogamie.

Cet indice est égal au rapport entre homogamie pure observée et homogamie pure théorique. La notion d'homogamie pure est liée au fait que dans les tables les marges des hommes et des femmes ne se correspondent pas forcément en terme d'effectifs. On peut constater par exemple que, dans l'ancienne génération, les femmes diplômées du supérieur sont moins nombreuses que les hommes de même statut; même en cas d'homogamie parfaite, un certain nombre d'hommes diplômés du supérieur seraient obligés de chercher leur épouse dans une autre catégorie. L'indice prend donc en compte ce « plafond » de l'homogamie que constitue le minimum des marges d'hommes et de femmes.

$$H_y = \frac{\sum_i n_{i,i} - \sum_i \frac{(n_{i,\bullet} \times n_{\bullet,i})}{N}}{\sum_i \min(n_{i,\bullet}, n_{\bullet,i}) - \sum_i \frac{(n_{i,\bullet} \times n_{\bullet,i})}{N}}$$

où la table est représentée sous la forme d'une matrice carrée d'effectif total N , l'homme étant de catégorie i et la femme j ; $n_{i,\bullet}$ et $n_{\bullet,j}$ sont respectivement les marges de la ligne i et de la colonne j .

Par construction, cet indice vaut 0 lorsque les mariages sont conclus aléatoirement, sans distinction de strate; c'est le cas théorique d'une société de mobilité où les strates sociales sont parfaitement imbriquées les unes dans les autres. Il vaut 1 dans le cas d'une société rigide où les mariages sont conclus nécessairement entre époux de même caste. Les variations entre 0 et 1 de l'indice constituent donc une mesure de l'homogamie. Il pourrait arriver que l'indice fût négatif, si la probabilité de se marier à l'intérieur de sa catégorie était inférieure à la probabilité d'indépendance; formellement, cela signifierait que chacun évite de se marier dans sa catégorie. C'est évidemment un cas de figure inconnu dans les sociétés industrielles. Par ailleurs, et par construction, l'indice ne peut dépasser la valeur 1 car :

$$\sum_i \min(n_{i,\bullet}, n_{\bullet,i}) \geq \sum_i n_{i,i}$$

Les hypothèses émises précédemment sur l'évolution de l'homogamie sont donc vérifiées, d'un point de vue global. La position acquise prime aujourd'hui la position héritée, pour ce qui est du choix du conjoint. Il s'agit toutefois d'une évolution non corrigée de celles des proportions respectives des différentes positions sociales. Or d'une génération étudiée à l'autre, le nombre d'enfants d'agriculteurs est passé de 28 à 13 %, le nombre de diplômés du supérieur de 5 à 14 %, avec une inversion du sex-ratio chez ces derniers (les femmes étant devenues plus nombreuses que les hommes). Il est

donc fondamental de se demander si le même résultat se retrouve de façon nette, c'est-à-dire à stratification sociale et à structure de diplômes constantes.

L'homogamie à structures sociales constantes

L'une des techniques utilisables consiste à recalculer⁽³⁾ les marges de la table de la génération la plus jeune sur celles de la plus âgée, autrement dit à simuler ce qu'eût été le comportement de la nouvelle génération si les structures sociales (le système d'enseignement et l'appareil de production) ne s'étaient pas modifiées. La comparaison de la table de la génération âgée avec celle de la jeune génération théorique va permettre de dégager les évolutions à marges constantes des interrelations entre catégories.

Les tables d'homogamie selon l'origine montrent que le comportement matrimonial de la jeune génération, quelle que soit la strate sociale considérée, est orienté vers une plus forte hétérogamie : les jeunes se marient moins entre enfants d'agriculteurs, d'ouvriers, de catégories supérieures. Cette évolution est régulière sur toute la diagonale : le choix du conjoint selon l'origine décroît dans toutes les couches sociales.

Les tables d'homogamie selon le diplôme montrent une configuration différente. Les titulaires d'un CEP et les diplômés du supérieur tendent vers une plus forte homogamie dans la jeune génération. En revanche, les sans-diplômes et ceux qui ont suivi des études secondaires se montrent moins homogames (bien que ces derniers se marient moins avec les diplômés du supérieur). Il y a donc eu recomposition de l'intensité des relations suivant le niveau de diplôme, laquelle traduit vraisemblablement une modification des représentations relatives aux hiérarchies.

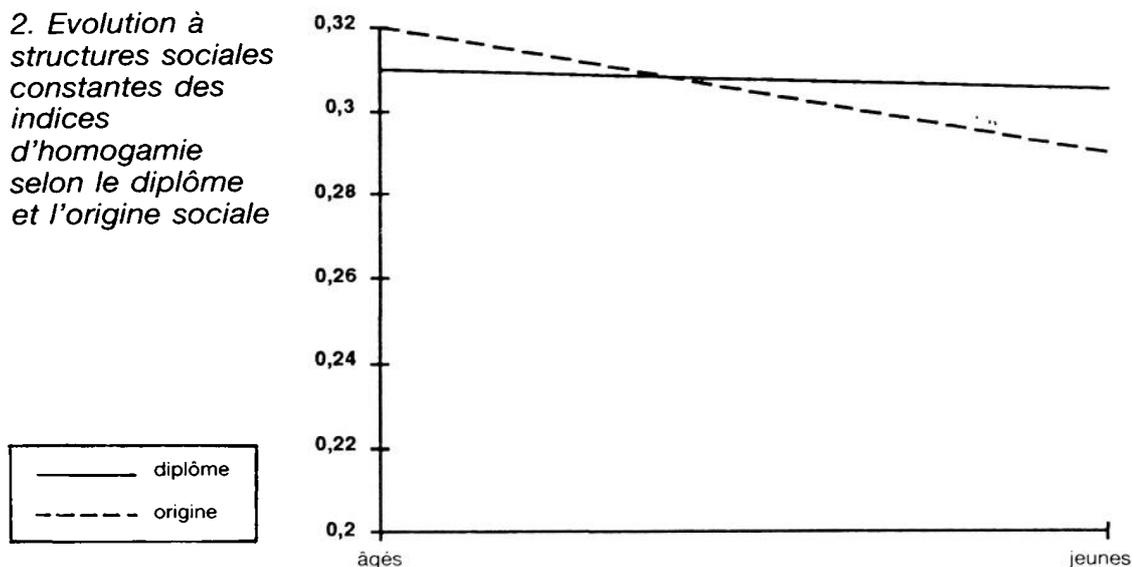
La comparaison des indices d'homogamie de l'ancienne génération et de la nouvelle génération théorique (dotée des marges correspondant à la structure sociale de l'ancienne génération) corrobore ces résultats : l'homogamie en fonction du diplôme est devenue plus importante que celle en fonction de l'origine. Par rapport aux calculs effectués précédemment, sans contrôle des évolutions structurelles, on note toutefois des effets moins marqués. La décroissance de l'homogamie selon l'origine dans la jeune génération est donc liée pour partie à la baisse de la propension à l'homogamie dans chaque catégorie sociale, et pour partie au déclin numérique des strates les plus homogames (en particulier, les agriculteurs). Il en va de même du diplôme : à marges égales, l'homogamie est en (très faible) baisse. La légère augmentation de l'homogamie selon le diplôme constatée plus haut découle de l'augmentation

(3) Le recalage utilise l'algorithme RAS (voir Thélot, 1983), consistant à opérer des suites de règles de trois sur les lignes et les colonnes du tableau de la nouvelle génération pour faire coïncider ses marges à celles de l'ancienne. Cet algorithme converge et fournit une table présentant le comportement de la nouvelle génération, avec des marges égales à celles de l'ancienne, permettant ainsi de comparer, catégorie par catégorie, les évolutions de leur relations.

Des méthodes plus élaborées, telles que des modélisations loglinéaires, ont l'avantage de contrôler non seulement les marges de ces tables, mais aussi les effets de modification d'héritage social du diplôme en fonction de la catégorie du père. Les résultats présentant des tendances identiques, nous ne les évoquons pas ici.

des effectifs aux niveaux de diplômes élevés, traditionnellement plus homogames que les autres.

2. Evolution à structures sociales constantes des indices d'homogamie selon le diplôme et l'origine sociale



Source : INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

5. Sur et sous-représentations des couples de la nouvelle génération par rapport à l'ancienne (en %) à marges constantes pour le diplôme

		femme			
		sans diplôme	CEP	études secondaires	études supérieures
h o m m e	sans diplôme	-6 *	-10 *	104 *	34
	CEP	-12 *	10 *	-6	-60 *
	études secondaires	56 *	-10 *	-16 *	-25 *
	études supérieures	37 *	-12	-18 *	23 *

Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

Note: Les grisés représentent les catégories plus souvent représentées dans la nouvelle génération que dans l'ancienne. Les astérisques signalent les changements significatifs au seuil de 5%.

6. Sur et sous-représentations des couples de la nouvelle génération par rapport à l'ancienne (en %) à marges constantes pour l'origine sociale

		femme			
		agriculteurs	catégories supérieures	catégories intermédiaires	catégories modestes
h o m m e	agriculteurs	-6 *	50 *	2	13 *
	catégories supérieures	59 *	-19 *	-8 *	39 *
	catégories intermédiaires	2	0	-1	0
	catégories modestes	10 *	20 *	2	-5 *

Source: INSEE, Enquête Emploi 1989. Calculs OFCE.

En conclusion

De façon brute ou nette, l'homogamie a baissé, mais bien davantage pour l'origine sociale que pour le diplôme, si bien qu'aujourd'hui le choix du conjoint se fait plus en raison des positions sociales acquises qu'héritées. Ce même diagnostic vaut pour les Etats-Unis où la seule différence tient à la situation passée (les mariages des années cinquante y étaient plus homogames en raison de l'origine et moins du diplôme). Ce ne sont donc pas les stratifications sociales qui s'étiolaient dans les sociétés industrielles avancées mais les rigidités qu'elles induisent qui s'amenuisent. Le rôle explicatif des hiérarchies sociales demeure fort mais la trajectoire propre des individus, en particulier pour ce qui concerne leur niveau d'éducation, devient plus déterminante.

M.F. et L.C.

Peut-on vraiment parler d'homogénéisation des modes de vie ?

La France est restée jusqu'en 1939 un pays largement rural : un Français sur deux vivait encore dans une commune groupant moins de 2000 habitants. L'âge moyen des logements dépassait le siècle : la plupart étaient vétustes et inconfortables. En zone urbaine, l'habitat paraissait déjà ancien (83 % d'avant 1914), mal entretenu, et surpeuplé. Le confort était réservé aux couches sociales fortunées. En 1940, 2 % des logements ont une salle de bains et le chauffage central.

Depuis cette époque, les conditions de logement se sont largement améliorées : les surfaces habitées n'ont cessé d'augmenter, parallèlement aux taux d'habitat individuel et de propriété. Le confort de base s'est généralisé et banalisé : ce n'est plus un facteur discriminant. Pour mesurer les disparités, il faut s'intéresser aux biens d'équipement qui contribuent au confort en allégeant les tâches fastidieuses ou répétitives. Cette extension du modèle de logement fonctionnel et salubre s'est-elle accompagnée d'une uniformisation des pratiques domestiques, ou subsiste-t-il des différences dans les manières d'habiter qui caractériseraient des catégories sociales? Par ailleurs, comment faut-il concevoir les logements quand on sait qu'ils dureront assez longtemps pour que les modes de vie se modifient de manière significative?

Pour répondre à ces questions, Yvonne Bernard⁽⁴⁾ a analysé les résultats de l'enquête « Biens-durables-ameublement » effectuée par l'INSEE en 1988⁽⁵⁾. L'ouvrage s'appuie plus exactement sur le second volet de l'enquête ayant trait au logement (le premier concernant l'ameublement), et qui aborde celui-ci d'une manière neuve, à travers les activités quotidiennes pratiquées dans les différents espaces qui le composent, les besoins éventuels d'espace supplémentaire, le type de cuisine et de salle de bains préférés, la flexibilité des usages, la gestion de l'espace privé et des espaces personnels, que l'on peut considérer comme autant d'indicateurs des manières d'habiter. En

(4) Yvonne Bernard, 1992.

(5) C. Bonnaud et P. Mormiche, 1989.

revanche, l'enquête ne comporte pas d'éléments permettant une véritable analyse diachronique pour décrire d'éventuels processus de fragmentation ou d'homogénéisation ⁽⁶⁾.

Usant de toutes les armes qu'offre l'analyse factorielle des correspondances (de nombreux graphiques et tableaux, savamment commentés, viennent étayer sa démarche) et du modèle LOGIT, elle montre que si l'âge paraît exercer une influence déterminante sur les modes de vie (en particulier, à partir de 60 ans se produit une « homogénéisation massive des comportements »), cet effet n'abolit pas ceux liés à l'appartenance sociale. La chute des taux d'équipements avec l'âge peut être comprise plutôt comme un effet de génération, d'absence de familiarité avec les objets techniques nouveaux. Leur diffusion devrait donc s'élargir dans l'avenir, si toutefois n'apparaît pas d'innovation technique tout aussi perturbante pour les futurs vieux. On retrouve ce fait connu que le seuil à partir duquel l'effet de l'âge se fait sentir n'est pas le même pour tous les groupes sociaux : il concerne les cadres supérieurs à partir de 60 ans, les employés et ouvriers à partir de 50. Mais avec l'allongement de la durée de vie, ces seuils se déplaceront-ils ? Après l'âge, la profession, le niveau d'instruction, l'origine sociale (celle-ci secondairement) apparaissent comme les facteurs déterminants de la différenciation des usages domestiques.

C'est ainsi que l'auteur vérifie que ce sont les mêmes ménages (les cadres supérieurs en l'occurrence) qui apportent du travail professionnel à la maison (70 % d'entre eux, qu'ils soient en entreprise ou dans la fonction publique), regardent corrélativement peu la télévision (c'est dans ce groupe que sont les 5 % de Français ne possédant pas de télévision), font plus souvent de la gymnastique, écoutent de la musique (ils ont un équipement ménager et culturel important), dont les enfants effectuent leurs devoirs plutôt dans leurs chambres, qui préfèrent pouvoir s'isoler pour téléphoner, utilisent l'espace du logement de manière plus flexible, reçoivent plus et ouvrent volontiers leur espace privé. Le groupe ainsi constitué apparaît à l'auteur comme le pivot des futures pratiques du logement. L'unité du groupe de ménages défini à partir de ces pratiques, ou l'homogénéité des cadres quels que soient leur origine sociale, leur âge et leur profession, en regard de ces pratiques, est un fait marquant. Seules s'en détachent les professions artistiques, que l'on retrouve plus près des instituteurs. Le groupe des ouvriers, dont l'identité semble encore fortement marquée, est dissocié en deux blocs à homogénéité très forte : ouvriers qualifiés et ouvriers spécialisés. De même, les agriculteurs se distinguent fréquemment des autres catégories par des comportements très spécifiques. Par contraste, apparaît avec évidence l'éclatement des « classes moyennes », lesquelles ne forment pas le groupe homogène censé porter le vecteur d'uniformisation sociale souvent annoncé.

Comme l'auteur le rappelle à plusieurs reprises, les résultats de cette analyse confirment des résultats connus : les inégalités de revenus se retrouvent, amplifiées, comme celles du patrimoine, et les catégories sociales les plus for-

(6) Les résultats publiés dans l'ouvrage de Y. Bernard ne portent que sur les seuls ménages de plus d'une personne occupant un logement de plus d'une pièce, et ne sont donc pas comparables à ceux que publie l'INSEE.

tunées disposent en moyenne de meilleurs logement que les autres, plus confortables et mieux équipés. Le mérite de l'ouvrage est sans conteste d'actualiser, de rassembler et de synthétiser ces résultats.

Un phénomène nouveau apparaît cependant : en raison de l'augmentation de la durée de vie de leurs parents, les jeunes cadres héritent du patrimoine familial plus tardivement. Comme ils n'ont encore que des revenus moyens, ils ne disposent pas de logements très différents de la moyenne. On peut s'attendre à ce que ce phénomène s'accroisse et se généralise à l'ensemble des catégories sociales qui ont connu l'accession à la propriété plus tardivement.

On a mesuré dans cette enquête les souhaits en matière de pièce supplémentaire. C'est là une manière d'aller plus loin que le classique taux « objectif » de peuplement, dont la définition remonte aux normes hygiénistes de l'après-guerre durant la crise du logement et ne représente plus guère les attentes des Français. A l'inverse, les souhaits dépendent plus des normes culturelles du groupe social. Ce souhait d'une pièce supplémentaire concerne plus de la moitié des ménages urbains, les trois quarts chez les plus jeunes. Plus le ménage a d'enfants, plus cette pièce aurait pour destination de les loger ; ils le sont fort mal. Actuellement ces familles ne peuvent encore imaginer le dédoublement des lieux de toilette que comme un luxe inutile ou inaccessible. Sera-t-il à leur portée prochainement ?

L'analyse des tendances d'évolution n'est pas le propos central de cet ouvrage. L'accent y est plutôt mis sur des mesures d'indicateurs originaux, tels que : les modifications dans l'affectation de l'usage des pièces (rare), le travail professionnel à la maison, l'usage et l'emplacement de la télévision (dans une cuisine sur cinq en maison individuelle), le besoin d'isolement lorsqu'on téléphone (dans les familles à nombreux enfants et chez les cadres supérieurs), la fermeture de la porte de la salle de bains (qui augmenterait chez les couples sans enfants et culminerait dans les familles, mais on ignore si la salle comporte ou non un WC), l'usage de la table de la salle à manger (27 % déclarent ne jamais l'utiliser pour autre chose), la désignation de la pièce dans laquelle on passe le plus de temps (la cuisine pour deux tiers des femmes d'agriculteurs, la moitié de celles d'ouvriers, un quart de celles de cadres), celle dans laquelle la famille prend son repas du soir, la manière d'héberger les parents et amis...

La plupart des pratiques, comportements et attitudes analysés font apparaître des différenciations sociales, parfois brutales, parfois plus fines. L'une d'elles cependant est invoquée comme exemple et preuve qui « confirme largement l'hypothèse d'une homogénéisation massive des comportements ». Il s'agit de la localisation du repas vespéral en semaine : presque toutes les catégories sociales le prennent en majorité à la cuisine (56 % des cadres supérieurs, 59 % chez les ouvriers, près de 80 % pour les agriculteurs). Il faut toutefois prendre garde que cette alternative n'offre en définitive que deux modalités (salle à manger-séjour / cuisine), le nombre de logements comportant une salle à manger et un séjour ou salon séparés étant extrêmement faible. Ces deux éventualités ne peuvent être considérées ni comme substituables, ni comme les termes d'une véritable alternative : toutes les catégories inversent leur choix le dimanche. En fait, il faut se souvenir que la cuisine

ouvrière ancienne à laquelle l'auteur se réfère, était une pièce centrale héritière de la salle commune rurale, tandis que la cuisine bourgeoise était le lieu et le refuge de la domesticité. La similitude apparente de comportement actuel masque mal la persistance probable des causes de la différenciation, lesquelles se reconstituent amplement pour le repas dominical. Certes, comme le souligne l'auteur, l'augmentation de l'emploi des femmes à l'extérieur du domicile et la disparition du personnel de service pour les plus aisés, mettent les mères de familles devant une situation commune et des difficultés semblables (que l'équipement domestique permettra d'alléger), qui peuvent tendre à l'homogénéisation apparente des pratiques du repas du soir, en dehors du monde rural.

Malgré les discours abondants sur la destructuration, il apparaît que les Français continuent de prendre le repas du soir en famille à une écrasante majorité, chacun y ayant sa place identifiée et immuable (91 % n'en changent jamais), la télévision étant fréquemment allumée chez les ouvriers (62 %).

La méthode adoptée invite à se poser deux questions intéressantes en ce qui concerne l'homogénéisation des modes de vie.

1 - Dès l'abord ont été soustraits de l'échantillon (qui était au départ conçu comme représentatif de la population française) les sujets dont le comportement pouvait apparaître comme « trop spécifique », c'est-à-dire en l'occurrence les personnes seules et celles qui habitent dans des logements ne comportant qu'une pièce (à un autre moment, ce sont les ménages ne possédant pas la télévision qui sont éliminés, ou la lecture qui n'est pas retenue comme indicateur de loisirs). C'est là une manière de ruser avec les spécificités de l'analyse factorielle que l'on comprend fort bien : l'inertie principale du nuage multidimensionnel est déterminée par une partie restreinte de la population, s'écartant plus que les autres du noyau central. Il faut donc descendre d'un degré dans l'analyse des axes d'inertie pour retrouver les résultats que l'on juge les plus significatifs. Cependant, éliminer ces individus ou ménages revient à nier l'existence des facteurs qui les caractérisent et à faire comme s'ils n'existaient pas dans la société actuelle, comme s'ils ne participaient pas à son équilibre et n'avaient aucune influence sur les choix des autres⁽⁷⁾.

Mais existe-t-il des individus (ou des ménages) qui ne manifestent pas de comportement « trop spécifique », lequel, précisément constituerait leur caractéristique sociale et leur identité ? On peut se demander si, dans une société caractérisée (malgré tout) par l'abondance, celle des biens de production de masse, les individus n'apparaissent pas oligatoirement comme presque homogènes dès lors que l'on mesure leur (non-) différences à travers la possession des biens de consommation (réfrigérateur, lave-linge), qu'on ne peut assimiler à la pratique : certes, les agriculteurs disposeront d'un congélateur avant les autres catégories, et les cadres d'un micro-ondes, d'un lave-vaisselle ou d'une cuisine intégrée les premiers, mais cela (quoique les caractérisant effectivement) n'aura qu'un temps. Ces mêmes individus se différencient plutôt par un comportement spécifique dans un domaine particulier : un ouvrier astreint au travail en équipes, ou un acteur de théâtre, disposent tous deux d'un loge-

(7) Ce problème de l'élimination des groupes considérés comme marginaux se pose à plusieurs niveaux, et induit à coup sûr des effets de reconcentration dans la description des comportements.

ment, d'une cuisine, d'une voiture, d'un réfrigérateur, etc., comme la quasi-totalité de la population, et ne s'en servent guère différemment des autres. Toutefois manifestement l'un et l'autre auront des gestions du temps et de l'espace, des valeurs accordées à l'insonorisation de leur chambre par exemple, c'est-à-dire des modes de vie et des manières d'habiter singulièrement divergents à la fois entre eux et avec les autres ouvriers ou autres professions d'intellectuels.

Par exemple, l'auteur note que le bricolage n'apparaît pas discriminant dans cette analyse factorielle, alors que la comparaison d'un taux de non-pratique (de non-lieu en réalité) entre différentes catégories, effectuée par la suite sur l'échantillon total, montre une forte discrimination selon le statut familial et le type d'habitat. Parce que les variables construites actuellement mesurent mal les caractéristiques de cette pratique, à l'ampleur indéniable, doit-on la considérer comme trop spécifique?

2 - Parler d'*homogénéisation* des modes de vie, par exemple pour le repas du soir que nous avons vu, n'est pas parler d'*homogénéité* apparente, mais bien d'un *processus* qui les ferait converger, à partir de positions de départ bien différenciées, vers un point unique ou une région dont les contours se dessineraient nettement. Une comparaison diachronique, terme à terme, est alors indispensable, sur un laps de temps suffisamment large pour que ces évolutions, qu'on sait lentes, puissent apparaître. Les travaux que les historiens ont consacré à l'évolution des mœurs domestiques, à celle du logement et de ses dispositifs, distributions et contrôles d'accès, à la séparation du public et du privé, à l'intimité et à la pudeur, sont d'un intérêt crucial. Ils montrent que les dispositions communément admises aujourd'hui, telle que la fonctionnalité des pièces du logement, la chambre conjugale, la séparation des couchages, l'idée de réserver un espace du logement spécifique aux enfants..., sont construites de fraîche date et qu'inversement, la promiscuité était autrefois considérée comme une chose normale. Mais s'ils sont de formidables générateurs d'hypothèses, ces travaux ne peuvent malheureusement nous permettre de mesurer précisément une homogénéisation. Si les catégories sociales les moins fortunées disposent aujourd'hui, pour la plupart, des « équivalents de la richesse », et d'un confort supérieur à celui de nombreux petits-bourgeois du XIXe siècle, doit-on confondre pour la commodité de la démonstration la classe des rentiers de ce même XIXe, au mode de vie si particulier, assisté d'une domesticité conséquente et permanente, mais bel et bien disparue, avec les cadres supérieurs d'aujourd'hui, salariés pour la plupart et actifs s'il en est?

Pour ces deux raisons méthodologiques, on est donc fondé à se demander si l'homogénéisation est argumentable en ce qui concerne les modes de vie.

Ph. B.

Les créations d'associations progressent selon un rythme ralenti

A en juger par le nombre des créations d'association déclarées au Journal Officiel, le mouvement associatif témoignait ⁽⁸⁾ entre 1977 et 1982 d'une vitalité croissante (+ 20 %). Ce nombre a continué à croître à un rythme sans cesse plus soutenu jusqu'en 1987 (+ 30 %) pour atteindre cette année là 51 237. Avec 61 887 nouvelles associations en 1992, il augmente encore mais selon un taux de progression qui revient au niveau de la période 1977-1982.

7. Nombre de créations d'associations par région

Régions	1977	1982	1987	1992
Aquitaine	1 975	2 118	2 783	3 416
Auvergne	811	925	1 491	1 638
Basse-Normandie	1 108	920	940	1 320
Bourgogne	1 246	1 198	1 369	1 617
Bretagne	1 425	1 871	2 236	3 342
Centre	1 360	1 487	2 105	2 601
Champagne-Ardennes	1 272	1 246	1 226	1 163
Corse	650	527	325	580
Franche-Comté	974	874	944	1 054
Haute-Normandie	1 164	913	1 103	1 054
Ile-de-France (sans Paris)	2 949	3 946	5 769	7 869
Languedoc-Roussillon	1 945	2 123	2 735	3 285
Limousin	890	604	1 067	784
Lorraine (sans Moselle)	938	898	1 040	1 111
Midi-Pyrénées	1 581	2 213	2 982	2 771
Nord	1 321	2 035	2 826	2 889
Paris	2 355	3 383	4 292	4 972
Pays de Loire	1 606	1 751	2 310	2 876
Picardie	918	1 005	1 477	1 808
Poitou-Charente	964	1 065	1 208	1 865
Provence-Côte d'Azur	1 743	3 443	4 420	6 056
Rhône-Alpes	2 370	3 959	5 458	5 847
France Métropolitaine	31 565	38 504	50 106	59 918
Outre-Mer	1 216	933	1 131	1 969
Ensemble	32 781	39 437	51 237	61 887
dont "environnement"	1 080	960	1 162	2 501

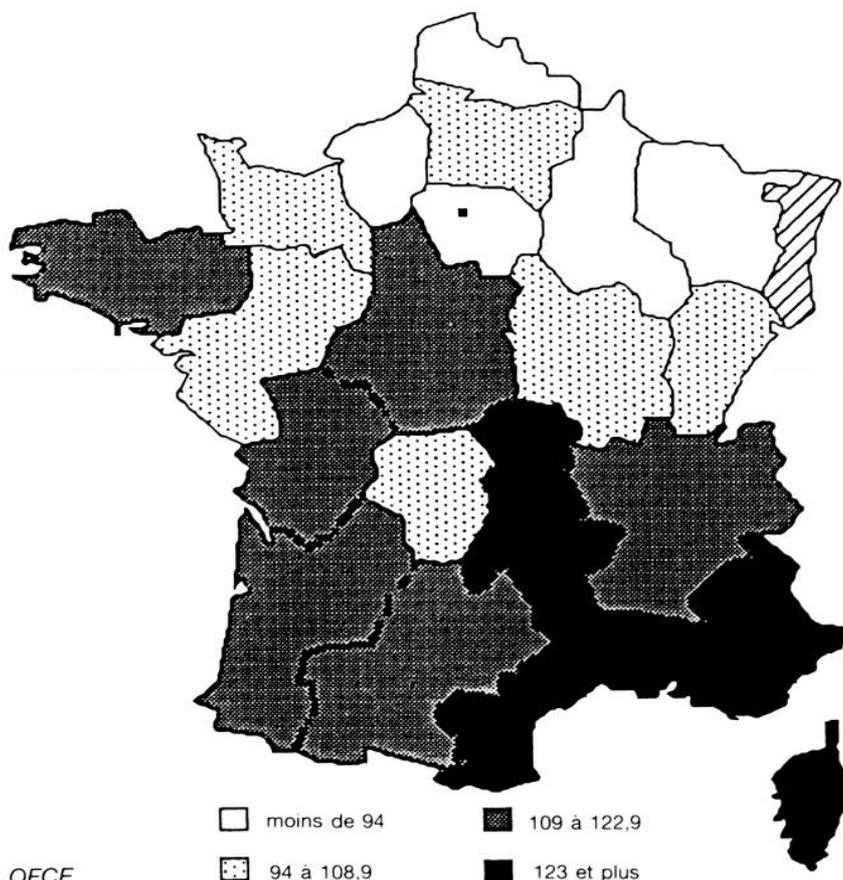
Source: Calculs OFCE - Recensement exhaustif en 1977 et 1982 - Sondage au 1/4 pour la France métropolitaine et au 1/8 pour les DOM en 1987 et 1992. Pour cette dernière date l'intervalle de confiance à 95% du nombre total d'associations créées est compris entre 56198 et 67576. L'Alsace n'est jamais prise en compte.

(8) Michel Forsé, 1984.

Vu sous cet angle l'« associationnisme » semble donc marquer le pas. Il est possible que cela ne soit dû qu'à un effet de « saturation », les très hauts niveaux déjà atteints ne permettant plus une forte accélération. Cette explication est rendue vraisemblable par le « polyassociationnisme ». On sait que les adhérents ou militants ont tendance à s'engager dans plusieurs associations et l'on peut penser qu'il en est de même des créateurs. En ce cas, et si de nouvelles couches de population ne sont pas touchées, on conçoit aisément qu'il y ait une limite au développement, limite que l'on serait en train d'atteindre. Rien n'autorise cependant à augurer d'une baisse en termes absolus pour les années à venir. Les créations d'associations peuvent poursuivre leur progression si le rythme actuel se maintient.

Une autre explication, moins « mécanique », incite à voir dans ces chiffres le signe d'un phénomène plus général : un affaiblissement relatif de la participation sociale. D'autres indicateurs vont dans le même sens, en particulier la hausse des abstentions lors des différentes consultations électorales qui témoigne d'un moindre intérêt pour les débats politiques, mais aussi d'un relatif désengagement des citoyens à l'égard de la vie de leur cité. Doit-on en conclure, comme d'aucuns le pensent, que le repli sur soi et l'individualisme gagnent du terrain ? A la vérité ce diagnostic ne date pas d'hier, mais il trouve pour la première fois un début de confirmation dans les données sur la participation sociale. Il ne s'agit d'ailleurs que d'un début, d'une inflexion de tendance qui ne fait que poindre et dont seul l'avenir nous dira si elle se confirme.

3. Carte des taux de créations d'associations pour 100 000 habitants en 1992



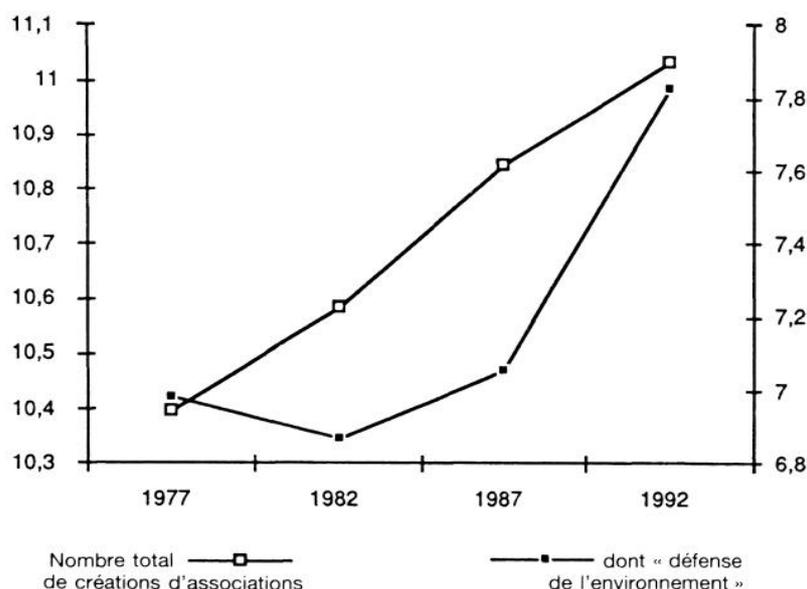
Source : OFCE.

En 1992, les créations d'associations marquent sur d'autres plans la poursuite de tendances révélées antérieurement. La répartition régionale notamment ne traduit pas de bouleversement majeur. Paris reste nettement plus associationniste que la Province, le Sud que le Nord et dans une moindre mesure l'Ouest que l'Est⁽⁹⁾.

Du point de vue de leur objet ces nouvelles associations continuent de suivre de très près les événements de l'actualité ou d'épouser les changements sociaux de court ou moyen terme. Nous n'avons pas pour 1992 recensé tous les types d'objets et avons seulement pointé ceux concernant la défense de l'environnement en un sens large (problèmes d'urbanisme, refus d'autoroutes ou de rocade, soutien à un candidat écologiste, défense d'un site naturel par exemple). Entre 1977 et 1982 nous avons constaté que ce type d'associations régressait (- 11 %). Nous y voyions le signe, parmi bien d'autres, que les créations d'association étaient un bon indicateur de changement social puisque par ailleurs les écologistes ne remportaient guère de succès aux élections. Compte-tenu des scores qu'ils réalisent depuis lors, il fallait s'attendre, si notre hypothèse était exacte, à une augmentation significative des créations d'associations concernant l'environnement. De fait entre 1982 et 1987 elles progressent de 21 % et, entre 1987 et 1992, de 115 %. Il se confirme donc que la conjoncture de la démographie associative reflète fidèlement les tendances de la société française, au moins certaines d'entre elles.

M.F.

4. Variations des créations d'associations entre 1977 et 1992 (échelle semi-logarithmique népérienne)



Source : OFCE

(9) Michel Forsé, 1988.

Sentiment d'insécurité, réseaux et médias

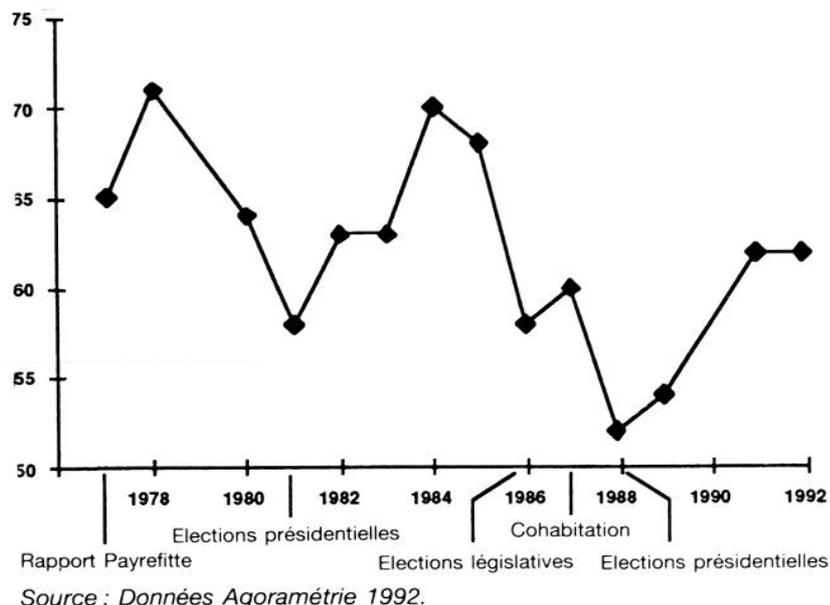
Délits, criminalité et sentiment d'insécurité

Une précédente chronique⁽¹⁰⁾ confrontait les chiffres de la criminalité et de la délinquance avec ses représentations dans le public (les évolutions du sentiment d'insécurité), pour parvenir au constat du faible lien, voire de l'indépendance, des deux phénomènes.

Un livre de Sébastien Roché (1993) éclaire la nature du sentiment d'insécurité et offre une lecture nouvelle des liens ténus qui relient les faits objectifs (le risque d'agression et son évolution) et la peur. Il confirme l'indépendance relative des deux phénomènes, à quelques nuances près, et montre la part d'irrationnel et d'inexplicable que comporte le « sentiment d'insécurité ».

Sur le temps long, de 1960 à nos jours, le sentiment d'insécurité aurait augmenté avec le nombre des agressions. Pourtant, un tel résultat ne peut être établi avec certitude : les instituts de sondage ne mesurent le sentiment d'insécurité que depuis qu'il est devenu un enjeu politique, c'est-à-dire depuis le rapport du comité Peyrefitte de 1977, lorsque les pouvoirs publics ont décidé de considérer l'augmentation de la délinquance comme un problème majeur de la sécurité intérieure. La mesure du sentiment d'insécurité commence lorsque, semble-t-il, il s'apprête à culminer dans la population : un premier pic se révèle en 1978 et un second en 1984. Depuis 1977, la courbe du sentiment d'insécurité baisse à l'approche d'élections décisives, et croît ensuite. La courbe des délits n'affecte pas une telle forme.

5. La courbe du sentiment d'insécurité de 1977 à 1982 (en %)



Un moyen indirect de juger de l'augmentation de ce sentiment d'insécurité sur le temps long consiste à regarder la courbe d'évolution des opinions favorables à la peine de mort, opinion fortement corrélée au sentiment d'insécurité : sa croissance est continue de 1960 à 1980, et se stabilise depuis avec

(10) Louis Dirn, 1992.

une tendance à la décroissance, ponctuée de reprises. Ces évolutions tendanciennes sont semblables à celles de l'augmentation des délits. Ce n'est donc que de façon très indirecte, sous l'hypothèse du parallélisme entre l'opinion devant la peine de mort et le sentiment d'insécurité, que l'on peut lier sentiment d'insécurité et délits.

Le sens du sentiment d'insécurité se dissout lorsque l'on cherche sa relation avec les populations les plus vulnérables aux agressions (les populations à fort taux de « victimisation », dans la littérature). Paradoxalement, le lien est le plus souvent négatif, comme c'est le cas, par exemple, pour les âges ; les strates sociales les plus souvent agressées éprouvent aussi le plus faible sentiment d'insécurité. Devant ce constat, deux explications sont avancées : d'une part, le déni du risque, qui veut que les plus concernés sont le plus inconscients des dangers qu'ils encourent, et fuient la peur pour continuer de mener leur mode de vie, et d'autre part, de façon plus plausible, le fait que les individus les plus anxieux se protègent en évitant de sortir de leur domicile⁽¹¹⁾. Ceci contribue à expliquer pourquoi les jeunes, peu inquiets, sont les victimes les plus probables des agressions.

8. Taux de « victimisation » (1986) au cours des 12 derniers mois et sentiment d'insécurité (1991, en %)

Classes d'âge	Agressions	Violences familiales	Agressions sexuelles	Vols	Cambriolages	Sentiment d'insécurité
15-24	3,8	2,0	0,7	9,6	5,0	49
25-34	3,1	1,7	0,6	11,5	6,9	54
35-49	2,6	1,3	0,4	10,3	7,1	61
50-64	1,8	0,8	0,2	6,8	7,7	76
> 65 ans	1,5	0,2	0,1	4,4	4,3	77

Source: Enquête Césdip, 1986, Zauberman & alii (1990) pour les agressions, cité par Lagrange (1993) ; Agoramétrie (1991) pour le sentiment d'insécurité

Ce constat de lien faible ou nul, voire négatif dans le cas de l'âge, entre sentiment d'insécurité et faits objectifs (faire partie d'une catégorie sociale « à risque » devant les agressions, le fait d'avoir été agressé soi-même, ou encore connaître des proches eux-mêmes victimes), a conduit à reposer le problème. Le sentiment d'insécurité révèle plutôt les réflexes de peur et, en quelque sorte, un « style de vie » de l'anxiété, concernant préférentiellement certaines catégories de la population plutôt que d'autres.

En 1991, 61,5 % de la population française faisait état de son sentiment d'insécurité (réponses « bien d'accord » et « entièrement d'accord » à l'affirmation « On ne se sent plus en sécurité », Agoramétrie, 1991). Cet indice de sentiment d'insécurité est évidemment formulé d'une façon floue, puisque le sujet « on » peut être considéré tour à tour comme personnel ou bien impersonnel, singulier ou collectif, au gré de la personne interrogée. En outre, il n'y a pas

(11) Voir Lagrange, 1993.

de contexte (au domicile, dans la rue le soir, en se déplaçant dans certains quartiers, etc...); néanmoins, toutes les enquêtes montrent que ces indicateurs sont étroitement corrélés, et discriminent les publics de la peur et ceux de la quiétude. Les réponses sont clairement liées au statut socio-culturel des répondants.

Cette enquête possédant un descriptif étendu du statut des individus interrogés — sexe, âge, diplôme, revenu, catégorie socioprofessionnelle, type de logement (HLM, appartement hors HLM, maison individuelle), état-civil, taille de la commune d'habitation, habitudes de sorties du domicile (boutiques, spectacle, cinéma, musée) —, il nous est possible de contrôler les effets socio-économiques et culturels qui interfèrent avec le sentiment d'insécurité. Nous présentons le modèle logit, expliquant le sentiment d'insécurité en fonction du statut (ne sont retenues que les variables significatives au seuil de 5 %).

9. Les déterminants sociaux du sentiment d'insécurité

Variable	degrés de liberté	Param. estimé	Ecart type	Khi ² de Wald	Pr > Khi ² de Wald
Sexe féminin	1	+0,83	0,14	33,02	0,0000
Diplôme	1	-0,22	0,05	19,05	0,0000
Sorties	1	-0,19	0,05	11,02	0,0009
Age	1	+0,08	0,02	10,51	0,0012
Logement	1	-0,51	0,17	8,10	0,0044
Commune <2000 Hab.	1	-0,43	0,15	7,51	0,0061
Constante	1	+0,88	0,41	4,55	0,0328

Source: Données Agoramétrie 1991, calculs OFCE.

Note: le signe du paramètre estimé indique le sens du lien avec le sentiment d'insécurité (l'appartenance à la catégorie «femme» renforce ce sentiment, et un diplôme élevé le diminue). La probabilité de dépassement du Khi² est la significativité de l'effet propre à la variable.

L'analyse de ce modèle est simple: les femmes et les personnes âgées font plus souvent état de leur sentiment d'insécurité, fait souvent interprété comme un effet de vulnérabilité, lié à la possession de défenses physiques moindres contre d'éventuelles agressions. Les facteurs culturels sont aussi prépondérants: une situation élevée dans l'échelle des diplômes donne un fort sentiment de sécurité, et les moins diplômés s'adonnent plus facilement aux réflexes de peur. Sortir souvent du domicile est le fait des moins inquiets. Enfin, le logement en immeuble (hors HLM), typique des centre-villes, ainsi que l'habitat en commune rurale, protègent du sentiment d'insécurité. Le modèle montre que le revenu n'est pas discriminant (une fois pris en compte les effets de diplôme, de zone d'habitation, etc. qui contiennent des effets induits de revenu), non plus que l'intensité de la pratique religieuse, que la catégorie socioprofessionnelle, que l'état-civil.

Evidemment, toute la difficulté de l'interprétation réside en ce que le lien statistique ne dit rien du sens de la causalité: sort-on, par exemple, parce que

l'on n'a pas peur, ou bien a-t-on peur parce que l'on ne sort pas? Autrement dit, y a-t-il autoprotection des anxieux, qui ne sortent pas de leur domicile, ou bien le fait de rester cloîtré au domicile entretient-il (par méconnaissance de l'extérieur, par exemple) le sentiment d'insécurité? Les procédures de test de ces hypothèses n'ont rien d'évident. D'autre part, tous les déterminants sociaux du sentiment d'insécurité entretenant des liens complexes, il n'est pas possible de comparer vraiment les effets purs de chacun d'eux.

Sentiment d'insécurité et médias

L'influence de la télévision sur le sentiment d'insécurité fait l'objet de nombreux débats, entre une diabolisation facile des médias audiovisuels et l'hypothèse suivant laquelle la consommation audiovisuelle n'entretient pas de lien avec le développement du sentiment d'insécurité. L'analyse secondaire du sondage d'Agométrie conduit à conclure que télévision et sentiment d'insécurité sont liés (compte tenu de l'âge, du diplôme, des habitudes de sortie culturelle, etc.), puisque, à statut égal, les individus regardant la télévision plus de trois heures par jour éprouvent un sentiment d'insécurité 16 % plus souvent que ceux qui ne la regardent pas ; en outre, certaines chaînes de télévision (en 1991 : la Cinq et TF1) sont significativement corrélées avec le sentiment d'insécurité, au point que, à statut social, économique, démographique et culturel égal, l'auditeur de la Cinq voyait son sentiment d'insécurité supérieur de 14 % à celui d'un non-auditeur, et de 11 % pour l'auditeur de TF1.

Le lien direct entre sentiment d'insécurité et écoute de la télévision ne présente que peu d'intérêt, puisque le public de la télévision et celui de la peur se recouvrent largement : les moins diplômés, les personnes âgées, les gens sortant peu de leur domicile. La mise en évidence d'un lien entre peur et télévision, compte tenu de ces effets socioculturels et démographiques, est en revanche plus intéressante. L'enquête analysée comportait l'intensité de l'écoute de la télévision, ainsi que les chaînes « le plus souvent regardées » par le répondant. Nous pouvons constater —par l'étude des résidus du modèle logit— que l'intensité de l'écoute de la télévision conserve encore un lien avec

10. Sentiment d'insécurité et écoute de la télévision

	% de sentiment d'insécurité empirique direct		% de sentiment d'insécurité prévu par le modèle de statut		lien pur entre télévision et sentiment d'insécurité	
	moy. (en %)	écart type	moy. (en %)	écart type	moy. (en %)	écart type
-1 h par jour	47,6	3,1	53,1	1,2	-5,5	2,7
1 à 3 h par jour	63,6	2,1	62,4	0,7	1,2	2,0
+3h par jour	74,1	3,1	70,3	1,0	3,8	2,9
ensemble	61,5	1,5	61,5	0,6	0,0	1,4

Source: Données Agométrie 1991, calculs OFCE.

le sentiment d'insécurité, même une fois tenu compte des effets socio-démographiques et culturels. Autrement dit, à statut égal, une forte consommation télévisuelle est corrélée à un plus fort sentiment d'insécurité.

Les données empiriques de l'enquête donnent le lien brut entre écoute de la télévision et sentiment d'insécurité : 26 % de différence entre ceux qui ne regardent la télévision qu'à raison d'une heure par jour et ceux qui la consomment à raison de plus de trois heures par jour. Le modèle logit prenant en compte les appartenances statutaires exposé ci-dessus parvient à expliquer une différence de 17 % du sentiment d'insécurité (en raison de la structure démographique et culturelle des auditeurs de la télévision). Restent donc 9 % de différence, à niveau socio-culturel égal, entre les téléphiles et les téléphobes (la différence est en fait de 16 % lorsque l'on compare ceux qui ne regardent jamais la télévision et ceux qui la regardent plus de trois heures par jour).

11. Sentiment d'insécurité et chaîne de télévision préférée

	% de sentiment d'insécurité empirique direct		% de sentiment d'insécurité prévu par le modèle de statut		lien pur entre télévision et sentiment d'insécurité	
	moy. (en %)	écart type	moy. (en %)	écart type	moy. (en %)	écart type
TF1 ne regarde pas	50,9	2,3	56,6	0,8	-5,7	2,1
	70,7	2,0	65,7	0,7	5,0	1,9
A2 ne regarde pas	62,3	2,0	61,6	0,7	0,7	1,8
	60,3	2,4	61,3	0,9	-1,1	2,3
FR3 ne regarde pas	63,4	1,7	62,1	0,6	1,3	1,6
	52,5	3,7	58,8	1,4	-6,2	3,3
CANAL + ne regarde pas	64,1	1,6	62,8	0,6	1,3	1,5
	45,8	4,2	53,7	1,4	-7,8	4,0
LA 5 ne regarde pas	57,1	1,8	60,5	0,7	-3,4	1,7
	74,8	2,8	64,4	1,0	10,4	2,7
M6 ne regarde pas	61,1	1,6	61,3	0,6	-0,2	1,5
	64,9	4,9	63,0	1,7	1,9	4,9
ensemble	61,5	1,5	61,5	0,6	0,0	1,4

Source: Données Agoramétrie 1991, calculs OFCE.

Les tests de la variance montrent que l'effet télévision est significatif au seuil de 2 pour 1000 ; d'autre part, pour ce qui concerne les effets propres de La 5 et de TF1, ils sont significatifs aux seuils respectifs de 3 pour 10 000 et de 2 pour 1000.

Sentiment d'insécurité et écoute de certains médias audiovisuels entretiennent des liens indéniables. Pour expliquer ce constat, l'hypothèse peut être faite suivant laquelle, quel que soit leur niveau socio-culturel, les sujets

inquiets préfèrent la télévision à toute autre pratique culturelle, et, parmi l'offre télévisuelle, choisissent plutôt des chaînes telles que La 5 ou TF1. Ce serait le schéma explicatif consistant à voir ce phénomène comme la conséquence de la concentration d'un public spécifique (par son anxiété) sur une pratique culturelle spécifique (des chaînes de télévision dites « populaires »). Cette explication éviterait l'autre hypothèse : celle du caractère anxiogène de certains médias. Il est plus vraisemblable que les deux hypothèses soient justes, simultanément, dans un système de causalité circulaire : autosélection des sujets prédisposés à l'anxiété dans le public de certaines chaînes de télévision et entretien, par réactivations successives, de l'anxiété de ces sujets par le média.

Sentiment d'insécurité et sociabilité

Le sentiment d'insécurité se trouve donc lié à une multitude d'indicateurs d'appartenance sociale, et les recherches depuis dix ans ne cessent d'enrichir la connaissance des critères sociaux liés à la peur. Une enquête menée à Grenoble par Sébastien Roché montre que la forme même de la sociabilité (le réseau relationnel) des individus influe sur leur sentiment d'insécurité : les individus le mieux protégés contre le sentiment d'insécurité sont ceux dont le réseau relationnel est plus spécialisé (l'auteur qualifie d'uniplexe un tel lien).

En effet, le réseau relationnel des individus peut se développer dans diverses sphères, non exclusives, de sociabilité : au sein de la famille, avec les voisins, les collègues, les partenaires associatifs, les partenaires de sortie, les amis, ... On qualifie d'uniplexe la relation de deux individus qui se déroule dans une seule sphère de sociabilité (des amis qui ne se verraient pas en famille, des collègues qui n'auraient pas de relation de voisinage, et ne militeraient pas dans une même association, etc.). Une relation multiplexe qualifie la relation de deux personnes qui se déroule simultanément dans plusieurs sphères (comme des voisins amis qui iraient ensemble au cinéma). Lorsque l'on retranscrit l'étoile des relations autour d'un individu (que l'on qualifiera d'ego), il est possible d'établir un taux de multiplicité, c'est-à-dire le rapport de ses relations multiplexes par le total de ses relations. Un individu ayant un fort taux de multiplicité est un individu qui confond simultanément ses relations de travail, amicales, familiales, de voisinage, etc. Un individu à faible taux de multiplicité, en revanche, mène son existence sur plusieurs scènes successives de sociabilité, en privilégiant la spécialisation.

Un faible taux de multiplicité implique quelques qualités majeures du réseau d'ego : ce réseau tend d'abord à être moins dense (au sens que lui donne la sociologie des réseaux), c'est-à-dire que chacune des personnes du réseau a moins de chances de connaître les autres relations d'ego ; ensuite, ego tend à voir ses relations se développer successivement et séparément vers des individus plus divers, et peut donc jouer simultanément plusieurs rôles ; enfin, ego est plus souvent en mesure de choisir ses relations : s'il peut briser plus facilement un lien sans avoir à remettre en cause l'ensemble de son réseau relationnel, il peut aussi créer plus facilement des liens nouveaux, puisque le coût d'entrée (en particulier en temps) comme de sortie d'une relation uniplexe est plus faible que celui d'une relation multiplexe, où les temps

d'approches sont vraisemblablement plus longs et les sorties plus difficiles, car casser la relation implique une remise en cause de l'ensemble du réseau personnel. Le réseau uniplexe est en quelque sorte celui de l'électron libre ; le réseau multiplexe serait en revanche plus caractéristique de celui des tribus, qui privilégient l'interconnaissance et l'imbrication des scènes de sociabilité.

Le taux de multiplicité est évidemment variable suivant les strates de la population : les gens âgés, mais aussi les milieux populaires, se caractérisent par un fort taux de multiplicité. Toute l'originalité des travaux de Sébastien Roché consiste en ce qu'il a démontré que le sentiment d'insécurité est corrélé au taux de multiplicité, même après contrôle de l'âge, de la catégorie sociale, du sexe, etc. Autrement dit, de deux individus équivalents socialement, celui dont le réseau est plus fortement multiplexe a plus de chance d'éprouver un plus fort sentiment d'insécurité. Cette enquête porte sur les habitants de Grenoble ; l'application de cette méthode à un échantillon national serait souhaitable.

Si un tel résultat se confirme à l'échelon national, deux interprétations se présenteraient : soit les individus éprouvant un fort sentiment d'insécurité tendent à se « protéger » par la multiplicité de leur réseau (l'imbrication et l'interconnaissance réciproques permettent de s'assurer des intentions de chacun, mais aussi de s'assurer des solidarités mécaniques des proches), soit un réseau fortement multiplexe tend à renforcer le sentiment d'insécurité de ses membres soit par un effet de « caisse de résonance », ou d'isolation du reste de la société, soit par la nature des informations qui circulent mieux dans les réseaux multiplexes que dans les réseaux uniplexes. Il n'est malheureusement pas possible de répondre à une telle question dans l'état actuel des recherches.

L.C.

La négociation collective : une pratique rénovée sur des thèmes anciens

Comme l'ont montré les études précédentes issues de l'analyse de la matrice Louis Dirn⁽¹²⁾, plusieurs tendances influencent la tendance « négociation collective » qui est ainsi formulée : « Développement de la négociation et du marchandage comme mode de résolution des conflits sociaux dans les relations professionnelles, mais aussi dans la vie politique et dans la gestion des intérêts collectifs ». Ces tendances sont la « miniaturisation des conflits »⁽¹³⁾ — les conflits généralisés à l'initiative des confédérations nationales sont en diminution au profit des actions spontanées de syndicats locaux — tendance liée à la « baisse de la conscience de classe » — les individus ont une propension plus affirmée à intervenir dans des groupes sociaux de petite dimension⁽¹⁴⁾. La négociation est aussi favorisée par la baisse d'influence du tandem CGT-PCF, tenant d'une conception centraliste-étatique⁽¹⁵⁾, et par

(12) Cf. Louis Dirn, 1990.

(13) Cf. Louis Dirn, 1990, tendance 7.1 p.169.

(14) Cf. Louis Dirn, 1990, tendance 2.1 p.61.

(15) Cf. Louis Dirn, 1990, tendance 9.4 p. 223.

l'institutionnalisation des syndicats⁽¹⁶⁾ qui compensent la perte de leur influence et de leurs adhérents par un accroissement de leur rôle dans les instances de gestion des organismes paritaires et sociaux.

Cette évolution de la négociation collective induit de nouveaux modes de régulations intermédiaires dans la gestion et l'organisation du travail. En résulte-t-il une dynamique nouvelle de relations sociales? Quelles conditions pourraient favoriser une stratégie dans ce domaine?

La situation en 1991 ne diffère guère de celle de 1990

Bien que valorisée par tout le monde, la négociation collective a tendance à s'essouffler depuis plusieurs années^(17, 18). Les chiffres du bilan annuel de la négociation le montrent clairement. Au total l'année 1991 ressemble fortement à 1990. Le temps des accords-cadres semble passé. Des processus stables de négociation ne semblent pas se développer. Le système de négociation collective reste très éclaté, le jeu des acteurs au niveau des branches est « opaque » et les impulsions données par les accords nationaux ont peu d'effet.

12. Taux d'avenants par niveau et nature des conventions collectives en 1990 et 1991

	1990 %	1991 %		1990 %	1991 %
Conventions collectives nationales	64,2	62	- étendues - non étendues	78 46,2	75,1 44,7
Conventions collectives régionales	30,8	29,1	- étendues - non étendues	56,6 10,4	52,7 9,2
Conventions collectives départementales ou locales	20,5	20,4	- étendues - non étendues	35,7 12,6	40,7 8,4

Source: Fichier informatisé des conventions collectives, ministère du Travail.

Le taux des avenants aux conventions collectives fait apparaître une légère baisse à tous les niveaux. Seules les conventions « départementales étendues », celles qui s'imposent à toutes les entreprises, même si elles ne sont pas adhérentes à la chambre patronale signataire, marquent une légère progression.

Au niveau national le nombre des avenants concernant les salaires est en baisse de 3,3 % entre 1989 et 1991, mais au niveau départemental il pro-

(16) Cf. Louis Dirn, 1990, tendance 10.2 p.238.

(17) Cf. Ministère du travail, 1992.

(18) Cf. Louis Dirn, 1992.

gresse de 3,3 %. En 1991 les accords *non salariaux* portent essentiellement sur la protection sociale complémentaire : 33 accords sur la retraite complémentaire, 19 sur la prévoyance, 11 sur l'indemnisation maladie. En revanche les accords sur les conditions de travail (3 avenants) et l'aménagement du temps de travail (17 avenants) restent peu nombreux.

Concernant les accords d'entreprise, le nombre est en légère augmentation (6750 en 1991 contre 6496 en 1990), mais le nombre de salariés couverts par de tels accords est en légère baisse : seuls 2 500 000 salariés sont concernés par ces mesures. Les salariés des petites entreprises sont toujours moins concernés que les autres.

13. Des écarts importants en fonction de la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Accords %		Effectifs concernés %	
	1990	1991	1990	1991
1 à 49	8,1	4,4	0,3	0,3
50-99	15	14,1	2,1	2,1
100-199	22,7	23,2	6,0	6,2
200-499	28,4	27,5	14,9	13,7
500 et +	25,8	30,8	76,7	77,7
Total	100	100	100	100

Source: fichiers informatisés des conventions collectives, ministère du Travail.

Les thèmes traités dans les accords d'entreprise varient peu : les avenants salariaux sont moins nombreux (57,9 % des accords en 1990 contre 53,8 % en 1991) ; ceux sur la durée du travail, les classifications, le droit syndical et l'emploi sont en progression ; ceux sur les conditions de travail régressent.

14. Le thème de l'emploi progresse, celui des salaires régresse

Thèmes négociés	1991		1990		1989		1988	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Salaires et primes	3633	53,8	3759	57,9	3268	56,4	2886	56,8
Temps de travail	2739	40,6	2481	38,2	2096	36,2	2107	41,4
Classifications	386	5,7	336	5,2	252	4,4	198	3,9
Droit syndical	122	1,8	90	1,4	83	1,4	63	1,2
Conditions de travail	104	1,5	131	2,0	99	1,7	101	2,0
Droit d'expression	157	2,3	263	4,0	446	7,7	194	3,8
Institutions représentatives	368	5,4	312	4,8	234	4,0	270	5,3
Formation profession.	139	2,1	131	2,0	88	1,5	56	1,1
Emploi	234	3,5	170	2,6	"	"	"	"
Autres	1251	18,5	981	15,1	940	16,2	781	15,4
Nombre d'accords	6754		6496		5792		5085	

Note: un accord peut comporter plusieurs thèmes.

Source: Ministère du Travail, *Premières informations* n°314, 13 janvier 1993

La formation professionnelle, qui aurait dû être l'objet de nombreuses négociations après l'accord interprofessionnel de juillet 1991, n'a guère évolué. Les accords signés sur ce sujet témoignent néanmoins de quelques tendances nouvelles :

- la formation est mieux intégrée aux politiques de gestion de la main-d'œuvre ;
- elle est introduite dans la gestion prévisionnelle des carrières ;
- elle peut être individualisée grâce au développement de bilans des compétences ;
- elle tend à se développer davantage au sein des entreprises que par branche ;
- le niveau des formations s'élève, ce qui se traduit par l'augmentation du nombre de certificats décernés et par l'élévation du niveau des qualifications. Rappelons qu'il existe déjà 35 000 certifications différentes données par d'Education nationale. Ces certifications sont de plus en plus spécialisées par secteurs professionnels, ce qui réduit les possibilités de mobilité entre branches pour les salariés.

Les accords sur le co-investissement, par lesquels le salarié accepte de prendre une partie de la formation sur son temps libre, et les accords prévoyant l'attribution d'un emploi plus qualifié à l'issue de la formation ne progressent pas. Dans le domaine de la formation permanente, il n'y a toujours pas de négociation, ni sur les priorités, ni sur les investissements.

Une articulation faible

L'écart entre les salaires prévus aux conventions et les salaires effectivement pratiqués est de plus en plus important : les premiers sont supérieurs d'environ 20 %. Le patronat n'intervient pas dans ce domaine par souci de protéger ses adhérents les moins concurrentiels. Cela peut paraître contradictoire avec le discours qu'il tient par ailleurs auprès des salariés sur la compétitivité. En fait il faut surtout voir là la volonté de garder des marges de négociation décentralisée qui renforcent la position des chefs d'entreprise.

En 1976 une directive communautaire oblige la France à retirer des textes légaux et conventionnels tout avantage ou obligation qui serait uniquement destiné aux salariés de l'un ou l'autre sexe. Douze ans plus tard rien n'est fait ; en 1988 la Cour européenne condamne la France : nous devons mettre notre texte en conformité avec la directive. Le 10 juillet 1989, le législateur donne deux ans aux partenaires sociaux pour réaliser cette réforme. Le 23 septembre 1989, un accord interprofessionnel-cadre invite les branches à développer la négociation. En 1991 un quart des conventions étudiées pour établir le bilan au Parlement comportaient encore des mesures discriminatoires et 70 nouveaux accords en avaient introduites. Si le principe d'égalité de traitement homme-femme figure assez souvent dans les conventions collectives, il est loin d'être appliqué partout.

Les thèmes nouveaux sur l'organisation, l'aménagement du temps et des conditions de travail se développent très lentement et en ordre dispersé. Il est

rare que des accords articulent plusieurs domaines à la fois : salaires et réduction du temps de travail par exemple, sauf s'il y a une forte menace sur l'emploi.

Le système français s'avère beaucoup trop éclaté pour asseoir des relations sociales durables et des accords stables et généralisés, et cela pour trois raisons :

— l'échéancier ne favorise pas les articulations : les salaires figurent tous les ans, les classifications tous les cinq ans,

— la multiplicité des lieux : établissements, entreprises, institutions de représentation du personnel, par branche ou interprofessionnelles,

— la nature des enjeux pour chaque acteur. Salariés et entreprises ont des échéances trop courtes pour faire face aux changements dans une situation instable. Sollicités pour assurer la flexibilité, les salariés veulent que leur contribution soit reconnue. Cette réaction est d'autant plus forte qu'ils ont le sentiment d'être mis à l'écart lors des négociations.

De leur côté, les syndicats veulent assurer à moyen et long terme les intérêts collectifs. Dans ce jeu, l'encadrement joue un rôle d'interface. Lorsqu'il pressent que les nouveaux terrains de la négociation vont modifier son rôle, il a tendance à se désengager. De son côté l'Etat tente, en ce qui le concerne, de prendre plus de recul et autorise un certain flottement tout en encourageant les partenaires à la négociation. Toutefois sa vocation de protecteur des salariés les moins bien défendus l'amène à promulguer des lois. Par ailleurs il doit prendre en charge une partie du financement du chômage et de l'exclusion.

L'ensemble de ce processus aboutit à une gestion à court terme qui est le contraire d'une stratégie du « capital humain ». Dans une période où la performance des entreprises nécessite de la part des salariés un sens de la responsabilité, une approche plus collective, une capacité d'initiative, une adaptation aux transformations technologiques et organisationnelles, il serait bon d'articuler entre eux les différents éléments de la négociation collective : technologie, restructurations économiques, formation initiale et continue, classifications, mobilité professionnelle, politiques salariales...

Selon une étude de J. Freyssinet, « les comparaisons internationales démontrent qu'il n'y a compétitivité à long terme qu'en s'appuyant sur des règles du jeu qui assurent une base minimum d'accord entre les forces sociales en présence »⁽¹⁹⁾. La cohésion du tissu social n'est pas une exigence d'ordre moral, c'est une condition du développement économique et social. Les conditions sociales de la concurrence ne peuvent se mettre en place que si l'ensemble de l'environnement de l'entreprise est concerné. L'engagement durable du salarié dans le projet de l'entreprise ne peut s'obtenir que si, en contrepartie, il obtient une garantie sur son évolution de carrière en termes de responsabilités et de professionnalité.

Les partenaires doivent, sur le terrain, créer de nouvelles procédures de régulations. Quelques accords récents ont prévu des droits syndicaux nou-

(19) Cf. Freyssinet, 1992.

veaux, mais ils apparaissent notoirement insuffisants pour permettre aux acteurs sociaux de se former et de s'organiser de manière efficace. Sur ces thèmes nouveaux, l'accord doit être conçu comme le point de départ d'un processus de négociation et non comme un point final comme c'est le cas pour les thèmes classiques (salaires, primes, intéressement...).

En se dotant d'outils d'analyse plus fins, de moyens d'évaluation, les partenaires sociaux pourraient s'engager dans une négociation plus réaliste. En sortant de l'entreprise, ils pourraient articuler leurs priorités avec un grand nombre d'organismes issus du mouvement de décentralisation et dont certains sont paritaires (les observatoires régionaux de l'emploi ou de la formation par exemple). Aujourd'hui chacune de ces instances fonctionne de façon autonome. Les individus qui y participent assurent une coordination entre ces instances, ce qui renforce leur pouvoir sans assurer une bonne coordination institutionnelle.

Le développement de la formation et l'augmentation de la scolarisation, la mutation des qualifications par les nouvelles technologies et les transformations organisationnelles favorisent l'autonomie de la personne, contribuent aux changements des modes hiérarchiques et des modèles de rôle homme-femme. Sur ce terrain, la négociation reste informelle, alors que ces changements devraient faire l'objet d'une négociation formelle.

Prenons un exemple : la Fédération générale de la métallurgie et des mines CFDT invite l'Union des industries métallurgiques et minières à ne plus négocier des accords cadres peu suivis d'effets, mais à examiner branche par branche la situation et à négocier, à ce niveau, les mesures générales. Chaque niveau de négociation doit avoir des résultats concrets. Par exemple, dans l'industrie électronique, l'informatique et l'aéronautique où les changements technologiques sont très fréquents, les entreprises doivent faire évoluer les qualifications rapidement. L'expérience de ces dernières années a montré que les dégraissages successifs n'ont pas permis d'investir correctement dans l'amélioration des qualifications du personnel, ce qui handicape le développement de certains produits. Cette fédération estime que pour faire face aux nouveaux changements, il faudrait que 10 % des effectifs soient en alternance en formation. Les partenaires sociaux pourraient négocier entre eux et passer un contrat avec l'État afin de mener à bien un tel projet.

Dans d'autres secteurs, ce sont les heures supplémentaires ou la formation des jeunes qui méritent des mesures : dans l'industrie automobile, pour compenser le départ anticipé des ouvriers qualifiés, les compétences techniques nécessaires à l'avenir de ce secteur doivent être transmises aux jeunes. Elles ne peuvent plus l'être sur le tas, il faut donc organiser des formations et des apprentissages nouveaux à leur intention.

Dans un de ses derniers bulletins, le patronat de la métallurgie déclare « qu'il n'y a rien à craindre ou à espérer des syndicats qui, décidés ou résignés à tracer un trait sur leur avenir, vivent leur déclin en continuant, par bonheur, à être reçus sinon écoutés ». C'est oublier un peu vite que la baisse des adhésions et du nombre de militants touche l'ensemble des organisations, aussi bien patronales que salariées : nous sommes confrontés à une crise des relations sociales et non simplement à une crise du syndicalisme salarié.

Certes le fossé constaté entre la base et le sommet est réel, mais la solution réside dans l'invention d'un nouveau mode de régulation sociale, d'un nouveau contrat social qu'aucun des acteurs – Etat, patronat, syndicats – ne peut trouver et imposer seul.

Bibliographie

- AGORAMETRIE, *Les structures de l'opinion*, Paris, Agoramétrie, différentes années.
- BERNARD Y., 1992, *La France au Logis*, Liège, Pierre Mardaga, 140 p.
- BLAU P. et DUNCAN O., 1967, *The American Occupational Structure*, New York, Wiley.
- BONNAUD C. et P. MORMICHE, 1989, *L'habitat en France en 1988*, Paris, INSEE, coll. Consommation-Modes de vie, n° 4-5.
- DIRN L., 1990, *La société française en tendances*, Paris, PUF.
- DIRN L., 1992, « Chronique des tendances de la société française », *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, n° 41, juillet, p. 220.
- DIRN L., 1992, « Chronique des tendances de la société française », n° 4, *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, n° 39, octobre.
- FORSÉ M., 1984 « Les créations d'associations : un indicateur de changement social », *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, n° 6.
- FORSÉ M., 1988, « Les disparités régionales dans les créations d'associations », *La revue de l'économie sociale*, XIV, avril.
- FREYSSINET J., 1992, « Capital humain : l'enjeu social », *Epargne et Finance*, n° 3-4.
- GIRARD A., 1964, *Le choix du conjoint*, Paris, P.U.F.
- INSEE, 1993 *Données Sociales*, p. 22-23.
- KALMIJN M., 1991, « Status Homogamy in the United States », *American Journal of Sociology*, Vol. 97, 2, p. 496-523.
- LAGRANGE H., 1993, « La peur à la recherche du crime », *Cahiers de l'Observatoire sociologique du changement*, n° 13, mai.
- MINISTERE DU TRAVAIL, 1992, *La négociation collective en 1991*, Paris, La Documentation française, coll. « Bilans et rapports ».
- ROCHÉ S., 1993, *Le sentiment d'insécurité*, Paris, PUF.
- THELOT C., 1983, « L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération », *Economie et Statistique*, n° 161, p. 3-21.
- YASUDA S., 1964, « A Methodological Inquiry into Social Mobility », *American Sociological Review*, 29,1, p. 16-23.